

Projet de Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal

Commentaires de Daniel Chartier, architecte paysagiste

Commentaires généraux sur l'ensemble du document

- **La loi sur le patrimoine culturel :** Comme plusieurs autres projets de Plans de conservation de sites patrimoniaux sous la responsabilité du MCCQ, le document semble être une liste d'orientations plus ou moins hiérarchisée et sans axe inspirant, autre qu'intervenir de façon légère. Cette frilosité résulte probablement des déficiences de la loi actuelle. Cette loi devrait donc être actualisée pour mieux correspondre aux constats issus des consultations sur les différents sites patrimoniaux et aux demandes émises lors de la récente consultation sur la politique culturelle.
- **Énumération plutôt que vision intégrée :** De grandes parties du document sont essentiellement de longues énumérations, lieux, bâtiments, dates. Les relations entre la topographie, l'histoire, l'écologie, les gestes humains sont très peu développées. Pourtant, la typologie de la montagne, en rupture avec la trame urbaine avoisinante, est clairement un facteur déterminant, récurrent, dans la typo-morphologie des différents éléments décrits.
- **Paysage :** Le parc du Mont-Royal couvre le quart du site patrimonial. Les autres espaces non construits, pour la plupart des espaces ouverts avec des portions boisées, (cimetières et terrains institutionnels) occupent plus du tiers du Site patrimonial. Ensemble, les aires gazonnées et boisées occupent de loin la plus grande partie du territoire. Pourtant, le Projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal ne consacre qu'une faible partie de ses analyses et orientations à ce type de territoire qui participe de façon prépondérante à sa valeur iconique.
- L'analyse paysagère est très défailante, l'angle choisi amalgamant les notions d'écologie et de paysage, rendant l'une et l'autre moins cohérente. On néglige ou minimise certaines composantes du paysage qui participent de façon stratégique à structurer de la perception de la montagne.
- L'analyse paysagère est aussi très défailante en raison de l'incompréhension partielle de la nature de l'héritage d'Olmsted. Les principes d'Olmsted relatifs à l'esprit du lieu doivent donc être nettement mieux décrits de façon à ce que la pertinence des orientations stratégiques de son approche paraisse évidente au lecteur.
- Plus encore, les orientations visant à consolider la cohérence des paysages de la montagne, dans leur diversité, doit être affirmée. De cette façon, les patrimoines de la montagne et leur usage ne seraient pas simplement une litanie d'orientations souvent secondaires, mais plutôt un appel à l'excellence, à l'inventivité dans la protection systématique du patrimoine et dans la mise en valeur des qualités intrinsèques de la montagne.
- **Milieus naturels :** Les descriptions et les analyses des éléments relatifs à la nature géologique/géomorphologique, à l'hydrographie, à l'écologie de la montagne sont nettement moins réussies. L'écologie globale du système est déficiente, sinon absente, ce qui ne permet pas de comprendre et faire ressortir certains éléments très significatifs, alors que des éléments secondaires deviennent importants.
- **Architecture et archéologie** L'analyse des caractéristiques architecturales, archéologiques semble plutôt adéquate, comme si la longue expérience du MCCQ en architecture permettait de bien cerner les enjeux et moyens souhaitables.
- **Amalgame plutôt que document intégré :** Ce document a été élaboré avec le soutien des intervenants de la Table de concertation du Mont-Royal, ce qui est excellent. Cependant, la démarche semble avoir tourné court, ne parvenant pas à fouiller et intégrer pleinement les pistes demandées

par les constituantes de la Table, De nombreux passages semblent parachutés, sans que la démarche intellectuelle y menant n’y soit claire. Le résultat semble donc être un compromis juxtaposant certains ajouts sans que toute la cohérence requise ne s’en dégage.

- **Notions et enjeux de réhabilitation et de mise en valeur obliérés:** le projet actuel est muet quant aux enjeux de réhabilitation, de mise en scène ou de véritable mise en valeur (pas mise en valeur dans le sens de plus-value économique pour certains acteurs privilégiés).
- **Unités de paysage** L'importance du caractère paysager de chaque unité de paysages doit être rappelée et les actions posées, adaptées aux spécificités de chaque unité de paysage.
- **Vision globale de la Montagne, à long terme :** Affirmer l'importance de la vision d'ensemble de la montagne, dans sa globalité.
- **Limites du site patrimonial du Mont-Royal :** il faut élargir les limites actuelles du site patrimonial de façon à inclure certaines zones non incluses lors de la déclaration de l'AHNMR. Il faut absolument ajouter le territoire délimité par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la rue Vincent d'Indy. Il faut inclure toute la partie de Westmount connexe à Montréal, ainsi que le belvédère Sunnyside et ses abords.
- **Vision régionale** La protection des vues au niveau régional doit être affirmée et incarnée par l'ensemble du Gouvernement du Québec, CMM et les autres acteurs municipaux, associatifs et privés
- La dénomination Arrondissement historique et **naturel** du Mont-Royal soulignait les spécificités de ce site par rapport aux autres sites protégés par le gouvernement du Québec. Le site patrimonial du Mont-Royal doit être renommé de façon plus spécifique de manière à mieux exprimer ses valeurs. des actions entreprises pour protéger et assurer une mise en scène intégrée des vues vers et depuis la montagne
- **Champs d'action des intervenants :** Ministère de la Culture et des Communications. CMM, Agglomération, Villes, Arrondissements, institutions et groupes citoyens. Le document doit amorcer un processus de coordination très fine entre tous ces intervenants, non seulement à l'intérieur des limites du site patrimonial désigné, mais aussi en périphérie du territoire soumis aux règlements du Site patrimonial du M-R.
- **Recherche et diffusion de la connaissance :** Il faudrait identifier des mécanismes formels de développement et de diffusion de la connaissance. Particulièrement, assurer que les recherches de grande qualité déjà effectuées soient diffusées au grand public en résolvant les enjeux de droits d'auteurs. Le rapport final d'Olmsted sur le mont Royal 1881, annoté, doit être traduit en français pour que les citoyens et les spécialistes puissent mieux comprendre la richesse de cet héritage conceptuel.

Modifications spécifiques proposées

Site patrimonial du Mont-Royal

p. 13-14 **biffer** l'ensemble de la référence à l'~~Étude de caractérisation~~, qui contient des erreurs nombreuses, sérieuses et omet des informations majeures. **Remplacer par** : De nombreuses études, thématiques ou sectorielles, de très grande qualité menées depuis 10 ans ont permis de raffiner la compréhension des valeurs, des enjeux et des pratiques relatives à la montagne. Souligner l'excellence de l'Atlas du paysage du Mont-Royal qui constitue une référence exceptionnelle pour comprendre les enjeux relatifs à la montagne dans son ensemble, mais aussi ceux touchant ses grandes unités de paysage.

La création du parc du Mont-Royal

p. 27-28 au bas de la page, **enlever** : ~~La montagne paraît... L'architecte paysagiste ajoute des plantes...~~ **Remplacer par** : Le tout doit systématiquement être mis en scène de façon à accentuer le *Charme des paysages naturels* de la montagne. Une approche qui cherche non seulement à permettre de faire de l'exercice ou respirer de l'air pur, mais surtout à toucher l'âme du visiteur pour lui permettre de se ressourcer pleinement. Pour atteindre ce but, il faut magnifier systématiquement la montagne et ses paysages. L'accentuation de certaines caractéristiques intrinsèques de la montagne permet de souligner les spécificités de ses différents paysages, l'exemple le plus marquant étant l'idée d'un traitement végétal plus luxuriant au pied de la montagne en opposition à une stylistique plus nordique au sommet. Olmsted crée un chemin principal sinueux de sept kilomètres (actuel chemin Olmsted) et propose un réseau de sentiers piétonniers permettant aux promeneurs de profiter pleinement de ces mises en scène dans lesquelles les éléments construits tiennent un rôle de support plutôt que de vedettes. Le plan d'Olmsted n'a été que partiellement réalisé, mais la force de l'argumentaire développé par Olmsted a inspiré et guide toujours des générations de Montréalais dans leurs relations, leurs revendications envers la montagne et même leurs actions.

Depuis 1980

p. 32 **Remplacer** une énumération échevelée de gestes architecturaux, en oubliant le ciment plus discret **par** Depuis le plan préliminaire de mise en valeur du Mont-Royal en 1990, un minutieux travail de restauration et de réhabilitation se poursuit dans le parc du Mont-Royal. Ces actions ont cherché à incarner les principes édictés par Olmsted par l'entremise d'un travail soigné mettant en valeur les caractéristiques intrinsèques des paysages et des patrimoines de la montagne. Ce travail constant de démocratisation a systématiquement valorisé la transformation durable des frontières du parc de façon à favoriser une accessibilité douce à partir du pourtour, suivi d'une lente ascension vers les sites d'intérêt du secteur du Sommet. Ces interventions ont aussi permis de consolider le réseau écologique de la montagne, en soi et comme cadre paysager. Elles ont aussi bonifié les pelouses, les parterres arborés et divers

aménagements particuliers. Ces travaux d'envergure, les uns plus intégrés et discrets, les autres plus spectaculaires, font en sorte qu'aujourd'hui, les visiteurs profitent d'une montagne mieux mise en scène au fil de cheminements privilégiés.

En 2006, le parc du Mont-Royal attirait quatre millions et demi de visiteurs. Ce chiffre doit avoir augmenté significativement en raison des aménagements réalisés, dont l'entrée Peel ou la démolition de l'échangeur du Parc/des Pins et son remplacement par un aménagement convivial. Ces visiteurs se massent particulièrement dans les grandes pelouses, les parterres arborés, le lac aux Castors restauré et le belvédère Kondiaronk réaménagé, le chemin Olmsted et le réseau de sentiers sinueux aménagés dans l'esprit d'Olmsted.

Depuis une décennie, l'approche de lente découverte depuis le pourtour de la montagne a été étendue hors du parc du Mont-Royal, d'abord en façade du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le long du chemin de la Côte-des-Neiges, puis sur les terrains de l'université de Montréal et de ce même cimetière dans le cadre de la création du chemin de ceinture du Mont-Royal. Ce dernier offre aux Montréalais et visiteurs une appréciation plus globale de la diversité des patrimoines et des paysages de la montagne. Ce processus a permis de créer le parc du troisième sommet sur les hauteurs d'Outremont derrière l'université de Montréal, parc qui met en scène une variété de points de vue vers le nord.

Les valeurs patrimoniales

p. 35 **Relocaliser** paysagère entre historique et emblématique dans l'ordre des valeurs

Valeur historique

p. 35 ~~Enlever ce qui témoigne de la démocratisation de son accès~~ **Remplacer par** La montagne a été le témoin privilégié de rassemblements populaires, dont les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste de 1975 et 1976, événement cathartique marquant la fin de huit années d'émeutes et soulignant avec éclat l'appropriation collective de la montagne par les francophones.

p. 36 L'essence première de la montagne est sa morphologie géologique et géomorphologique. Elle se manifeste par la présence de parois rocheuses, d'affleurement rocheux, de talus d'éboulis, de glacis gazonnés ou arborescents. Elle se manifeste aussi par la présence de plans d'eau et de cours d'eau.

ORIENTATIONS POUR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR ET LA TRANSMISSION

Cette orientation devrait s'expliquer par le sens d'une véritable mise en valeur de la montagne par l'exacerbation des spécificités de la montagne et de son caractère global, par les éléments construits qui reflètent une sensibilité à cette spécificité et par les cheminements qui permettent d'en apprécier le caractère et les paysages.

modifier la loi sur le patrimoine culturel et les articles 64 et 65

PRÉSERVER LES VALEURS PATRIMONIALES DU SITE PATRIMONIAL

À l'intérieur et à l'extérieur du territoire protégé

La connaissance fine du site et de ses caractéristiques, la diffusion de ces informations et des orientations souhaitables, mais surtout une très large appropriation collective de ces valeurs est le meilleur véhicule pour assurer la préservation à long terme des patrimoines et leur inclusion dans des gestes compatibles et plus encore dans ceux qui renforceraient ces valeurs.

Cette orientation doit être appuyée par une volonté et des moyens adéquats d'assurer un entretien optimal des patrimoines menacés de dégradation par simple négligence. Elle doit aussi prendre en considération le fait que la végétation se transforme continuellement, obstruant les points de vue peu à peu ou rapidement, faisant disparaître les prairies naturelles au profit de friches denses et laissant des plantes invasives prendre le contrôle du territoire. Le laisser-aller sur un site aussi intensément fréquenté conduit inexorablement à une multiplication du réseau de sentiers et à un piétinement de larges zones. Le laisser-aller fait en sorte que les milieux humides se comblent de sédiments,

Cette orientation semble avoir été formulée en fonction du milieu bâti. Elle s'avère bancale sur un paysage humanisé à forte composante écologique.

PRIVILÉGIER LE TRAITEMENT MINIMAL

Principe visant à dissuader certains excès, une orientation habituellement intéressante, mais qui doit être pondérée par d'autres, particulièrement dans le cas des aires gazonnées ou boisées. Les Plans et documents précédents portant sur la montagne édictaient diverses orientations qui permettraient de mieux équilibrer le Plan.

ASSURER LA CONTINUITÉ À TRAVERS LE CHANGEMENT

Il ne s'agit pas de revenir à une époque dite d'or. Des gestes significatifs et précieux ont été posés à chaque époque. Ceci dit, il importe d'exprimer clairement, comme c'était le cas avec le document précédent du MCCQ sur les valeurs de l'arrondissement H&N du MR.

Il faut que la vision globale dégagée au fil des très nombreuses consultations tenues sur l'ensemble de la montagne ou sur certaines de ses composantes soient nettement mieux reflétées par le Plan qui deviendra opérationnel. Il faut que les gestes d'entretien ou de changement soient encadrés par un appel à l'excellence, à la créativité au service de la montagne.

Servir la montagne, la magnifier plutôt que se servir de la montagne pour se mettre en valeur ou maximiser les bénéfiques pour quelques-uns.